

DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
CCAS CORNEILLA DE LA RIVIERE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 7 OCTOBRE 2021

Conseillers en exercice : 11

Conseillers Présents : 07

Procurations : 01

Convocation : 1^{er} octobre 2021

L'an deux mille vingt et un, le sept octobre à dix-huit heures et trente minutes, le Comité du CCAS régulièrement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur René LAVILLE, Président.

Présents : Mme BATAILLE Anne, Mme BALANGER Murielle, Mme CAMPOY Marina, Mme EL HOUR Hayat, M. LAVILLE René, Mme PROFFIT France et Mme REDO Fabienne.

Absents : Mme Noria DA COSTA, Mme Christine PAJOT et Mme TORRENT Sophie.

Procuration(s) : Mme Sylvie SOLA donne procuration à Mme Anne BATAILLE.

Mme Murielle BALANGER a été nommée secrétaire de séance.

05 / 2021 OBJET : BUDGET – DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Président propose de prendre une décision modificative N°1 sur le budget du CCAS afin d'équilibrer la section de fonctionnement. En effet, suite à l'encaissement de recettes supplémentaires, issues de libéralités reçues pour un montant de 123,00 €, il convient d'augmenter les dépenses (Fêtes et cérémonies) pour équilibrer la section. Enfin, il convient également d'inscrire 200,00 € pour les fournitures de petit équipement (étagères et peinture).

Fonctionnement	
Dépenses	
60623 Alimentation	-200,00 €
60632 Fournitures de petit équipement	200,00 €
6232 Fêtes et cérémonies	123,00 €
TOTAL	123,00 €
Recettes	
7713 Libéralités reçues	123,00 €
TOTAL	123,00 €

A l'unanimité des membres présents, le Conseil d'Administration valide la décision modificative présentée ci-dessus du budget CCAS 2021.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

A Corneilla la Rivière, le 13 octobre 2021

Le Président
René LAVILLE

Accusé de réception en préfecture
066-216600585-20211007-052021-AI
Date de télétransmission : 14/10/2021
Date de réception préfecture : 14/10/2021

